

REUNION DU 15 JUIN 2018

ACHAT DES IMMEBLES ET TERRAINS CADASTRES SECTION BO 385, 418 ET 446

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 8 septembre 2017, il était autorisé à négocier l'achat des immeubles et parcelles cadastrés section BO, numéros 385. 418 et 446 sur la base d'un montant de 20.000€ négociable.

Il informe que les propriétaires acceptent de vendre à la commune ces biens pour un montant de 20.000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide l'acquisition par la commune des immeubles et parcelles cadastrés section BO, numéros 385. 418 et 446, appartenant aux consorts GVALET-MENNEGUERRE pour un montant de 20.000€.
- Autorise le Maire à signer toutes pièces à intervenir.